



Coronavirus COVID-19 : Point de situation du dimanche 15 mars 2020

Suite aux annonces du Premier ministre, M. Edouard Philippe le samedi 14 mars 2020, instaurant la fermeture des établissements recevant du public (ERP) non essentiels à notre vie quotidienne (à l'exception des magasins alimentaires, pharmacies, banques, stations-services, bureaux de tabac).
([voir arrêté](#))

Suite aux compléments d'annonces du ministre de l'Economie et des Finances, M. Bruno Le Maire avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Didier Guillaume le dimanche 15 mars 2020 afin d'insister sur la nécessité d'assurer la continuité de l'approvisionnement des magasins alimentaires.

Suite à la concertation entre les Présidents des familles, membres de l'Interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage ce dimanche.

Il en résulte pour notre filière la fermeture de tous les magasins de commerce à l'exception de ceux qui fournissent de l'alimentation animale et la continuité des métiers de production (pépinière/horticulteurs) et du paysage.

Dans le cadre du maintien de la chaîne d'approvisionnement (grossistes et détaillants), l'activité des commandes et des livraisons sans contact avec le public est maintenue.

Il est bien précisé :

- Que les établissements restant en activité devront mettre en place des procédures strictes de manière sécurisée (les mesures seront précisées par chaque enseigne).
- Que toute entreprise ayant des salariés doit s'assurer que les gestes barrières pour éviter la propagation du virus sont connus et respectés.

Toute la filière est mobilisée pour lutter contre la propagation du virus et réfléchir ensemble aux actions nécessaires à mettre en place au moment venu pour sortir de cette crise majeure.

La situation évolue jour après jour. Si ces mesures étaient amenées à évoluer, nous vous tiendrions informés.

A PROPOS : VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 53 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 170 000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPHP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, FNMJ, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (UNEP, FFP). L'Interprofession VAL'HOR est dotée des missions suivantes : - la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation - la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal - le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective. www.valhor.fr [#LeVegetalEstEssentiel](https://twitter.com/LeVegetalEstEssentiel)

Contact presse VAL'HOR : Jeanne Defever 06 22 29 61 37 – jeanne.defever@valhor.fr - www.valhor.fr